



GRAINE Pays de la Loire

Réseau d'éducation à l'environnement et à la citoyenneté  
vers un développement durable

# Projet associatif

du

# GRAINE Pays de la Loire

**Voté en assemblée générale du 13 mars 2010**

**GRAINE Pays de la Loire**

4 allée André Courtois 44700 ORVAULT  
Tel/Fax : 02 40 94 83 51 - Courriel : [contact@graine-pdl.org](mailto:contact@graine-pdl.org)  
[www.graine-pdl.org](http://www.graine-pdl.org)



# SOMMAIRE

Préambule .....	5
A- Texte référent rédigé dans le cadre du Plan Régional d'Action pour développer l'éducation à l'environnement en Pays de la Loire** .....	5
B – Qu'est-ce qu'un réseau ?.....	6
<b>1. Présentation du réseau GRAÏNE Pays de la Loire .....</b>	<b>7</b>
1.1. Historique du réseau GRAÏNE Pays de la Loire .....	7
1.2. Finalités principales.....	8
1.3. Socle de valeurs.....	8
1.4. Objectifs.....	9
1.4.1. Objectifs historiques : .....	9
1.4.2. Les objectifs en 2009.....	9
1.5. Fonctionnement.....	9
1.5.1. Le conseil d'administration.....	9
1.5.2. Les commissions .....	10
1.5.3. L'équipe de permanents .....	10
1.5.4. Processus décisionnel/ Modalités de gouvernance.....	11
1.5.5. Relations de partenariat .....	11
1.5.6. Conventionnement pour mission.....	12
1.5.7. Moyens techniques.....	12
1.5.8. Moyens Financiers .....	12
1.6. Public.....	12
1.7. Territoire d'action.....	13
<b>2. Orientations.....</b>	<b>13</b>
2.1. Professionnaliser le secteur de l'EEDD.....	13
2.2. Structurer et appuyer le développement des acteurs du réseau régional d'éducation à l'environnement.....	13
2.3. Développer le partenariat régional .....	14
<b>3. Annexes (statuts, PPA, Plan de communication, texte planète'ère , Convention Cadre, appel à mission...)</b> .....	<b>14</b>

Ce document est né en 2009, de l'intention partagée par le Conseil d'administration et l'équipe, depuis plusieurs années, de capitaliser les différents documents déjà existants, d'explicitier en interne et en externe le Réseau, et de doter le Réseau d'un document structurant.

L'élaboration et l'utilisation d'un projet associatif clairement défini constituent un outil indispensable dans le développement de la structure.

Il s'agit d'un document collectif et évolutif, à évaluer et actualiser en cas de besoin. Le document a été présenté aux adhérents à l'hiver 2009 pour consultation et à l'assemblée générale, en mars 2010 pour validation officielle. Le conseil d'administration valide les évolutions du document en cours d'année, avant nouvelle validation en AG le cas échéant.

# Préambule

Les acteurs de l'EEDD en Pays de la Loire se reconnaissent dans les références suivantes :

## A- Texte référent rédigé dans le cadre du Plan Régional d'Action pour développer l'éducation à l'environnement en Pays de la Loire\*\*

### L'Education à l'Environnement vers un Développement Durable :

#### une démarche partagée

Ce texte est entendu comme référent éthique pour les acteurs de l'EEDD en Pays de la Loire. Il donne les grandes lignes qu'ils ont approuvées comme étant constitutives de l'EEDD. Il accompagne la mise en œuvre du Plan Régional d'Action.

#### Des valeurs communes

- Le respect de la vie
- Le respect de l'individu
- La citoyenneté
- La solidarité
- La responsabilité

#### Des principes

L'éducation est un droit pour tous. Elle est un outil fondamental pour atteindre un développement équitable et durable.

L'environnement recouvre les relations d'interdépendance entre les êtres humains, leurs pratiques économiques, sociales, culturelles et les composantes naturelles du milieu.

L'éducation à l'environnement est un droit pour tous et concerne tout le champ éducatif.

Le développement durable répond aux principes suivants :

- **L'éthique** : repenser les modes de développement des sociétés, et évaluer les règles adoptées selon leur impact sur la dignité de la personne et sur la préservation des ressources naturelles.
- **La solidarité** : assurer l'utilisation équitable des ressources planétaires par tous, et en particulier par les populations les plus vulnérables, promouvoir l'échange et la coopération entre les peuples.
- **La participation** : donner aux acteurs de la société civile la possibilité d'accéder aux processus de gouvernance, dans le cadre d'un « Etat de droit » et jusqu'à l'échelle mondiale.
- **La responsabilité** : prendre conscience et assumer les conséquences de ses actes pour soi, et vis à vis de tous, dans l'espace et dans le temps.
- **La précaution** : identifier et évaluer les risques pour prendre les décisions qui assurent la réversibilité ou l'innocuité des choix pour tous et les générations futures, à tous les niveaux et toutes les échelles de territoire.

#### Des objectifs

- Former des citoyens responsables, respectueux et solidaires.
- Apporter des connaissances objectives pour mieux comprendre la complexité de notre monde.
- Aider les individus à acquérir des comportements et des attitudes individuelles et collectives adaptées aux principes du développement durable.

\*\* Le PRA pour développer l'éducation à l'environnement vers un développement durable a été rédigé en 2006. Il réunit actuellement 9 réseaux et se mène en concertation avec la convention cadre de l'éducation à l'environnement pour un développement durable (en annexe).

## B – Qu'est-ce qu'un réseau ?

*« Un réseau est une organisation légère à échelle humaine qui émerge du contact direct entre des personnes ayant un intérêt commun, tout en s'estimant et s'appréciant mutuellement. La structuration en réseau se caractérise par son horizontalité et son absence de hiérarchie entre ses membres. (...)*

*Un réseau se construit et s'invente en même temps qu'il se vit. Il n'impose pas une philosophie à ses membres, il tente d'en faire vivre sur la base de celles de ces membres. On n'adhère pas seulement à un réseau, on en est partie prenante. »<sup>1</sup>*

Fonctionner en réseau nécessite d'être dans un esprit de mutualisation c'est à dire penser à donner avant de vouloir recevoir.

Si la convivialité est nécessaire, des liens multipliés non privilégiés assurent au mieux la circulation de l'information et des projets partagés au sein du réseau. Cet ensemble constitue peu à peu la culture du réseau.

Travailler en réseau de façon efficiente n'est pas évident. Chacun a pu en faire l'expérience à divers moments de sa vie professionnelle.

*« La notion de réseau elle-même dépend des représentations et des habitudes en cours dans les différents secteurs d'activités où ils se développent. »<sup>2</sup>*

Le réseau nous apporte et nous apportons à celui-ci. Cet enrichissement mutuel est l'un des points forts du fonctionnement de réseau. **Il permet de mutualiser les connaissances et aussi à certains moments de développer des compétences.**

---

<sup>1</sup> Extrait de la Charte du réseau Ecole et Nature

<sup>2</sup> Extrait de l'ouvrage du Réseau Ecole et Nature « Fonctionner en réseau » Edition Réseau Ecole et Nature, 2002

# 1. Présentation du réseau GRAINE Pays de la Loire

Pour rappel :

Les GRAINE(s) sont des réseaux régionaux d'éducation à l'environnement ayant des objectifs et des finalités proches du réseau national Ecole et Nature<sup>3</sup>.

## 1.1. Historique du réseau GRAINE Pays de la Loire

### Naissance du réseau :

Quelques éducateurs, animateurs et enseignants, militants de protection de l'environnement et d'éducation populaire, se sont un jour regroupés pour échanger autour des animations nature qu'ils mettaient en place. À la suite de ces échanges, ils ont décidé d'organiser les premières rencontres régionales d'éducation à l'environnement à Guérande en 1991. L'objectif de ces journées était d'échanger sur les pratiques pédagogiques de chacun.

Le dynamisme de ces rencontres a impulsé la formalisation du réseau en association loi 1901 : Ecole et Nature Pays de la Loire.

Cette association a été dissoute pour créer l'association GRAINE Pays de la Loire en 1992.

Né d'initiatives individuelles et associatives, le GRAINE réunit ainsi une grande diversité d'acteurs de l'éducation à l'environnement : associations, collectivités locales, établissements scolaires, entreprises de l'économie sociale et solidaire, et adhérents individuels (animateurs, enseignants,...).

### Chronologie

1991 : 1<sup>ères</sup> Rencontres Ecole et Nature à Guérande (44)

1992 : **Création de l'association GRAINE Pays de la Loire**

1993 : **2<sup>èmes</sup> Rencontres** \_ Sol et sous sol, quels mondes sous nos pieds?

Edition du **guide des ressources nature-environnement** en Pays de la Loire

1995 : **3<sup>èmes</sup> Rencontres** \_ Les déchets, tous concernés!

1997 : **4<sup>èmes</sup> Rencontres** \_ Paysage et patrimoine

1998 : Sorti du **référentiel régional de qualité** en EEDD

1999 : **5<sup>èmes</sup> Rencontres** \_ Espaces sensibles et Education à l'Environnement, quelles approches pédagogiques?

Création du Collectif régional d'éducation à l'environnement (CREE) en Pays de la Loire pour organiser les assises (dont le GRAINE était l'animateur)

2000 : Organisation des **1<sup>ères</sup> assises régionales de l'éducation à l'environnement en Pays de la Loire** contribuant aux assises nationales de l'éducation à l'environnement de Lille dans l'optique de rédiger un plan national d'action pour le développement de l'éducation à l'environnement

2001 : **6<sup>èmes</sup> Rencontres** \_ La Loire, patrimoine mondial, patrimoine local

Participation active au Forum francophone de l'éducation à l'environnement : **Planet'ère 2** via le CREE

2002 : **Ouverture des statuts du réseau** pour une meilleure cohérence avec l'ouverture vers le développement durable. Intégration des entreprises, des collectivités territoriales qui exercent des activités d'éducation à l'environnement, à la citoyenneté et au développement durable.

### premier **programme de formation**

Edition du **guide des acteurs** de l'éducation à l'environnement en Pays de la Loire

Le **CREE fusionne une commission du GRAINE** (spécifique à la région Pays de la Loire). Celle ci fait émerger un projet de diagnostic de l'éducation à l'environnement en Pays de la Loire. Il est venu d'une volonté des acteurs associatifs, mais aussi des partenaires institutionnels d'avoir une vision plus claire du paysage de l'éducation à l'environnement en Pays de la Loire dans le but d'avoir une réflexion plus globale des problématiques du domaine. Ce diagnostic a été la première pierre à l'édifice du Plan régional d'Action.

2003 : **7<sup>èmes</sup> Rencontres** \_ Négawatts et énergies renouvelables

2004/ 2005 : Réalisation du **diagnostic de l'EEDD**

2005 : **Seconde assises** de d'éducation à l'environnement en Pays de la Loire

2005 : **8<sup>èmes</sup> Rencontres** \_ Jardin : biodiversité et écocitoyenneté

<sup>3</sup> [www.ecole-et-nature.org](http://www.ecole-et-nature.org)

Démarrage du **projet centre de ressources** du GRAINE

2006 : Le GRAINE obtient un **marché de formation** pour le Conseil Régional sur un module de sensibilisation à l'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des CFA et des organismes de formation continue.

**Ecriture collective** du Plan régional d'action

2007 : **9èmes Rencontres** \_ Des actions concrètes vers un développement durable

**Sortie officielle du Plan régional d'action** pour développer l'éducation à l'environnement vers un développement durable

2009 : **10èmes Rencontres** \_ Tourisme et éducation à l'environnement

Inauguration du **nouveau référentiel régional de qualité** en EEDD

Lancement du **centre des ressources mutualisé**

[www.ressources-environnement-paysdelaloire.org](http://www.ressources-environnement-paysdelaloire.org)

**Appel à projet** lancé par le Conseil Régional pour financer **le PRA**

En 1992, le GRAINE regroupait 14 adhérents individuels et 6 personnes morales

Lors de l'assemblée générale de mars 2010, le GRAINE regroupait 35 adhérents individuels et 70 personnes morales.

Depuis plus de vingt ans, l'éducation à l'environnement n'a cessé d'évoluer et d'élargir son champ de compétences en y intégrant les notions de citoyenneté et de développement durable. Le GRAINE œuvre dans le sens d'une meilleure consolidation du secteur professionnel mais aussi d'une meilleure complémentarité et cohérence dans les projets et les politiques existantes.

## 1.2. Finalités principales

La finalité du réseau est de contribuer au développement concerté et coordonné de l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable en Pays de la Loire.

### **De l'Éducation à l'environnement vers un développement durable :**

En mai 2009, le Conseil d'administration a retenu le terme « Eduquer à l'Environnement vers un Développement Durable ».

Le GRAINE est donc le réseau d'éducation à l'environnement, à la citoyenneté vers un développement durable en Pays de la Loire.

A titre d'exemple, l'Education Nationale est passée de l'expression "Eduquer à l'Environnement vers un Développement Durable" à "Eduquer au Développement Durable" (formalisé dans une circulaire 2007 de l'Education Nationale). Les débats sont nombreux au sein des réseaux territoriaux sur ces notions.

Certains comme l'Education Nationale intègrent comme il se doit l'environnement au sein du développement durable. Le GRAINE Pays de la Loire, au même titre que le réseau national Ecole et Nature présente le développement durable avec un angle de vision qui est notre cœur de métier : l'environnement. Notre vision de l'environnement est plus large que la nature. Il s'apparente au cadre de vie.

Le développement durable implique une recherche d'équilibre entre l'économie, l'environnement, le social, le politique et le culturel. Cet équilibre passe par une synergie entre les acteurs des différents domaines : éducation à l'environnement urbain, à la solidarité internationale, à la maîtrise de l'énergie, à la santé...

## 1.3. Socle de valeurs

Le GRAINE Pays de la Loire porte des valeurs de respect :

- de la diversité de tous les acteurs impliqués
- de la citoyenneté, par l'application d'une démarche participative (1 personne, 1 structure = 1 voix)
- de la logique de chaque territoire, en cohérence avec une politique régionale commune,



- sans recherche ni de profit, ni de pouvoir.

Le GRAINE partage les valeurs de l'éducation populaire qui concourent à la constante transformation de la société en contribuant à construire des alternatives éducatives, économiques, sociales et politiques dans lesquelles les individus soient co-auteurs de leur devenir.

Les valeurs fondamentales qu'elle défend et qui fondent son action sont l'émancipation, la coopération, la solidarité, la justice.

## 1.4. Objectifs

### 1.4.1. Objectifs historiques :

- « Mettre en commun des actions et des objectifs en matière d'éducation à l'environnement,
- Constituer un grand carrefour d'échanges et ainsi éviter la déperdition d'information,
- Se faire reconnaître au niveau des pouvoirs publics, des décideurs, des élus...
- Se faire l'interlocuteur d'une région, le correspondant privilégié pour l'éducation à l'environnement. »<sup>4</sup>

### 1.4.2. Les objectifs en 2009

Les objectifs actuels d'animation et de coordination :

- Faire circuler l'information et animer le réseau des structures d'éducation à l'environnement de la région;
- Développer le mouvement d'éducation à l'environnement et former ses acteurs ;
- Être un carrefour d'expériences et d'échanges.

Lors de la rédaction du plan pluriannuel d'action en 2005, les objectifs du réseau ont été affinés ci dessous.

#### **Mettre en réseau les acteurs de l'éducation à l'environnement vers un développement durable :**

- Informer et valoriser les actions des structures adhérentes et aider au montage de projets
- Organiser et animer des temps de rencontre et d'échange entre les acteurs
- Représenter les adhérents auprès des partenaires institutionnels et des élus

#### **Contribuer au développement de l'éducation à l'environnement vers un développement durable :**

- Former les acteurs du réseau en fonction de leurs besoins
- Coordonner une démarche régionale de recherche de qualité en éducation à l'environnement
- Mettre en oeuvre le Plan Régional d'Action (PRA) en concertation avec les autres réseaux d'acteurs régionaux.

Les éducateurs se réunissent autour d'un objectif commun : éduquer des citoyens sur le territoire régional au respect de l'environnement.

## 1.5. Fonctionnement

Le Graine fédère des acteurs de terrain expérimentés, dont la diversité et l'expérience constituent les principaux atouts.

Sa mission première est de coordonner l'action et la réflexion de ses membres afin de construire une cohérence régionale, en concertation avec les acteurs institutionnels.

Le GRAINE **n'a pas pour vocation de faire ce que font ses adhérents**. Les adhérents sont le réseau.

### 1.5.1. Le conseil d'administration

Le **conseil d'administration**, élu en assemblée générale, se réunit environ 7 fois par an. Le fonctionnement de celui-ci est défini par les statuts de l'association.

<sup>4</sup> Extrait du Compte-rendu de l'assemblée constitutive du GRAINE

Le Conseil d'Administration se compose de 2 collèges.

- Collège des personnes morales
- Collège des personnes physiques

Le bureau composé de :

- un président
- des vice-présidents, (L'objectif est de nommer un vice président par département )
- Un trésorier
- Un secrétaire

### **1.5.2. Les commissions**

Le Graine Pays de Loire a mis en place un fonctionnement de démocratie participative, dans le respect des principes fondamentaux du Développement Durable. Les adhérents sont pleinement invités à contribuer à la démarche active du réseau en participant à des **commissions** par projet.

Chaque commission est animée par un membre du réseau désigné comme référent. Les commissions sont ouvertes à tous, spécialistes ou amateurs et se réunissent en fonction des besoins des projets des commissions.

L'objectif général des commissions est de développer des réflexions partagées sur des thèmes définis, favoriser les échanges et la mutualisation d'expériences, et définir des objectifs communs, ou bien construire et mettre en œuvre des stratégies sur des thématiques données.

Les projets des commissions sont discutés et validés en réunion de conseil d'administration.

### **1.5.3. L'équipe de permanents**

Le GRAINE s'appuie sur une équipe de 3 permanents (fin 2009 ):

- une coordinatrice de réseau
- un chargé de projet attaché à la communication
- une secrétaire comptable

Le GRAINE confie certaines missions à des adhérents en fonction de leurs compétences.

### 1.5.4. *Processus décisionnel/ Modalités de gouvernance*

Fonctions des différentes composantes du réseau dans la conduite des projets.

#### Information

Qui ?	Diagnostic	Formalisation	Décision	Exécution	Contrôle	Evaluation
CA			✓		✓	✓
Bureau		✓			✓	✓
Permanents		✓		✓		✓
Commissions/ Groupes de travail*	✓	✓		✓		✓
Membres adhérents	✓				✓ (AG)	✓
Réseau	✓					✓
Acteurs	✓					✓
Grand public	✓					✓

\*Commission/Groupe de travail : membres et/ou adhérents qui s'organisent autour d'une action et/ou d'une thématique.

#### Légende :

**Conseil d'Administration (CA)** : Instance élue et décisionnelle de l'association.

**Permanents** : Permanents et stagiaires qui mettent en oeuvre les décisions prises par le CA.

**Membres adhérents** : Structures et individuels à jour de leur cotisation au réseau.

**Réseau** : Acteurs et partenaires engagés dans une démarche d'EE.

**Acteurs** : Personnes et structures potentiellement mobilisables sur des actions d'EEDD.

**Grand public** : Population Ligérienne.

Source : Projet Associatif du GRAINE Basse Normandie

### 1.5.5. *Relations de partenariat*

Le GRAINE Pays de Loire favorise ou initie les constructions de partenariats entre différents acteurs notamment:

- ses adhérents, tout en respectant les initiatives de chacun, en recherchant une cohérence régionale dans le respect de la logique des territoires, en favorisant la mutualisation, l'échange, en créant des liens entre structures adhérentes par son fonctionnement participatif ;
- ses adhérents et les partenaires institutionnels, auprès desquels il a un rôle de représentation du réseau et avec lesquels il construit une politique régionale commune de l'Éducation Environnement vers un Développement Durable ;
- ses adhérents et d'autres réseaux, et en particulier le niveau national (Réseau Ecole et Nature).

Le GRAINE travaille avec les collectivités territoriales et les entreprises pour développer l'EEDD sur leur territoire et accompagner ses adhérents dans les relations entre associations et collectivités et/ou entreprises.

Dans ces relations partenariales, le GRAINE souhaite favoriser la complémentarité des structures et le travail à plusieurs au sein des territoires pour apporter des compétences multiples.

### **1.5.6. Conventionnement pour mission**

Pour mettre en œuvre son projet associatif, le GRAINE s'appuie particulièrement sur les compétences et ressources du réseau, notamment au travers de conventionnements.

Un conventionnement ou un contrat est toujours établi entre le GRAINE et la personne ou structure missionnée. Ce document permet de formaliser le contenu de la mission, le temps imparti et les différentes modalités de l'action (calendrier, rémunération, frais liés à la mission, ...)

Le GRAINE a donc validé un protocole d'appel à mission en assemblée générale du 22 avril 2006 et celui-ci a été réactualisé en 2009. (voir document annexe)

### **1.5.7. Moyens techniques**

Le GRAINE Pays de la Loire dispose d'un local à Orvault(44), composé d'un espace centre de documentation et d'une salle de réunion. Le réseau dispose d'un site internet.

Le réseau ne dispose pas d'autres locaux sur la région. Il met en place les différentes actions dans les locaux de ses structures adhérentes afin de les valoriser le temps d'une journée ou plus ou dans les locaux de partenaires institutionnels.

### **1.5.8. Moyens Financiers**

Pour mener à bien ses actions, le GRAINE s'appuie sur la cotisation de ses adhérents, des subventions de fonctionnement et sur projet et des recettes propres.

Les partenaires qui soutiennent le GRAINE régulièrement sont :

- la DREAL (Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)
- le Conseil Régional Pays de la Loire
- l'Agence de l'eau Loire Bretagne
- l'ADEME (Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie)
- la DRDJS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports)
- le CDVA (Centre Départemental de la Vie Associative)

Les partenaires soutenant le réseau ponctuellement sont :

- les conseils généraux
- les pays
- les communautés de communes
- les communes

...

## **1.6. Public**

3 types d'acteurs peuvent être définis dans le secteur de l'EEDD :

- ceux qui font de l'EEDD leur métier (ex : animateur nature)
- ceux qui font de l'EEDD dans leur métier (ex : agriculteur qui fait de l'accueil à la ferme)
- ceux qui facilitent l'EEDD sur un thème ou un territoire (ex : technicien Contrat de rivière)

Source : Ree05

Le réseau s'adresse à toute personne intéressée personnellement et/ou professionnellement, sans distinction de statut :

- éducateurs, enseignants, animateurs, responsables pédagogiques de structures, intervenants spécialisés, encadrants sportifs, formateurs, scientifiques, techniciens des espaces protégés, artistes, agriculteurs, gardiens de refuges, ambassadeurs du tri, agents de développement local, décideurs locaux, élus, entreprises, médias, hébergeurs, restaurateurs, chercheurs universitaires, commerçants, offices de tourisme, groupes de jeunes, ...
- collectivités, administrations, établissements publics, associations, organismes de formation, chambres consulaires, syndicats mixtes, centres de documentation, programmes territoriaux, ...

→ tout autre public intéressé par l'éducation et/ou l'environnement (étudiants, stagiaires, grand public), ...

Fin 2008, l'association comprenait :

- 112 adhérents ( 78 structures, 34 individuels).
- une cinquantaine de personnes environ participant régulièrement aux activités du réseau : commissions, journées de formations, rencontres, listes de discussion, ...

## 1.7. Territoire d'action

Le territoire d'intervention du réseau est la région des Pays de la Loire.

Le réseau, dans l'application des principes de développement durable, organise des actions sur tout le territoire pour les rendre accessible à tous.

Afin de limiter les transports et de créer des liens entre les acteurs locaux, il privilégie l'intervention des personnes compétentes proches du lieu de l'action.

## 2. Orientations

Aux vues de l'objet du GRAINE Pays de la Loire, du contexte régional sur le sujet et de l'analyse du diagnostic, le Conseil d'Administration du GRAINE a pu définir les orientations du réseau pour les années 2009/ 2010/ 2011 :

### 2.1. Professionnaliser le secteur de l'EEDD

Développer la formation continue des acteurs du secteur

- Créer des modules de formation sur des thèmes nouveaux qui répondent aux projets actuels des structures.
- Réfléchir à de nouveaux modes de formation pour répondre aux besoins individuels des différents acteurs de l'éducation à l'environnement et aider chacun à pouvoir y participer.
- Communiquer les formations à différents publics non touchés actuellement (élus, enseignants, entreprises ...) et adapter certaines formations en fonction des publics précités.
- Développer des formations sur les programmes pédagogiques existants.

Faire avancer les réflexions et la recherche pour une éducation à l'environnement de qualité

- Valoriser le nouveau référentiel régional de qualité d'éducation à l'environnement en Pays de la Loire.
- Réaliser un tableau de bord de l'éducation à l'environnement vers un développement durable en Pays de la Loire

### 2.2. Structurer et appuyer le développement des acteurs du réseau régional d'éducation à l'environnement

Mettre en valeur les savoirs faire du réseau

- Créer des outils de communication interne et externe au réseau : Bulletin d'information (La Gazette).
- Animer le site Internet pour qu'il soit le portail de l'éducation à l'environnement en Pays de la Loire (présentation du réseau, base de données des acteurs et des outils, ...)
- Gérer le centre de ressources mutualisé et continuer la diffusion des ressources pédagogiques du réseau GRAINE

Organiser des temps d'échanges d'expériences :

- Organiser les rencontres tous les 2 ans pour permettre une dynamique locale en favorisant le partenariat local avec d'autres réseaux.
- Mettre en place des journées d'échanges thématiques.

Accompagner les acteurs du réseau :

- Identifier les besoins des structures du réseau

- Apporter un soutien et un accompagnement de différentes fonctions : techniques (communication, informatique, ...), à la fonction d'employeur (adhésion au CNEA (Conseil National des Employeurs Associatifs), au fonctionnement des structures (tableau de bord, projet éducatif, ...)

## **2.3. Développer le partenariat régional**

- Animer le plan régional d'action pour développer l'éducation à l'environnement vers un développement durable en Pays de la Loire.

Mettre en place les actions définies dans ce plan pour les années suivantes et les évaluer.

- Participer aux réflexions qui font évoluer l'éducation à l'environnement au niveau local, départemental, régional, national et international

Pour y parvenir le GRAINE s'est donné comme objectifs de mettre en place un partenariat avec les instances publiques et tous les organismes concernés par l'éducation à l'environnement.

## **3. Annexes (statuts, PPA, Plan de communication, texte planet'ère, Convention Cadre, appel à mission...) (disponible sur demande)**